TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Centre des Finances publiques de Troyes

17, boulevard du 1er RAM – 10000 Troyes

PHASE PRO/DCE
CCTP – LOT N° 02
AMÉNAGEMENTS GÉNÉRAUX TOUS CORPS D'ÉTAT
Y COMPRIS PLOMBERIE–CHAUFFAGE–VENTILATION, FINITIONS, COORDINATION MATÉRIELLE DU CHANTIER ET MANUTENTION DU MOBILIER

Maîtrise d'ouvrage	Direction générale des Finances publiques – SPIB-2C
Responsable du projet	Mme Cindy AUVRAY
Maîtrise d'œuvre mandataire	LC-Architectes – M. Luis CERCOS
Bureau d'études fluides	Sans objet – études et dimensionnements d'exécution à la charge des titulaires concernés
Contrôleur technique	Selon pièces administratives du marché
Coordonnateur SPS	Selon pièces administratives du marché
Phase	PRO/DCE

Sommaire

1. Objet, rôle et obligation de résultat 4
1.1 Objet du lot 4
1.2 Prestations principales 4
2. Philosophie générale de l'intervention minimale 5
2.1 Conservation comme règle de base 5
2.2 Justification des déposes 5
3. Chantier en site occupé et continuité du service public 5
3.1 Obligations permanentes 5
3.2 Adaptation de l'accueil provisoire 6
4. Rôle de lot pilote et coordination matérielle 6
5. Installations communes, base vie et séparations provisoires 7
5.1 Base vie et équipements communs 7
5.2 Panneaux et séparations évolutives 7
5.3 Protections 7

6. Études d'exécution, relevés et implantation 7
7. Déposes et démolitions sélectives hors amiante 8
8. Maçonnerie, supports et aides aux lots techniques 8
8.1 Reprises générales 8
8.2 Aides aux lots n° 03, 04 et 05 8
9. Accès PMR, façade, escalier et interfaces avec l'élévateur 9
10. Cloisons, doublages, compartimentage et vitrages 9
10.1 Performances Acoustiques Exigées 10
10.2 Critères Développement Durable 10
10.3 Références Produits (ou Équivalents) 10
10.4 Points Clés de Mise en Œuvre 10
11. Portes, serrurerie et quincailleries 11
11.1 Démarche Écoresponsable et Priorité au Réemploi 11
11.2 Performances Acoustiques Exigées (Blocs-portes neufs ou de réemploi) 11
11.3 Références Produits pour le Neuf (ou Équivalents) 11
11.4 Points Clés de Mise en Œuvre 12
12. Faux plafonds et traitements acoustiques 12
12.1 Conservation des ossatures 12
12.2 Acoustique 13
13. Revêtements de sols et plinthes 13
13.1 Principe de recouvrement 13
14. Revêtements muraux, peintures et protections 13
14.1 Lattis bois 14
14.2 Caractéristiques techniques et exigences des matériaux 14
14.3 Spécifications des joues de finition et pièces de rive 14
14.4 Mode de mise en œuvre et d'exécution 14
14.5 Limites de prestations et tolérances 15
14.6 PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX 15
Article X.X : Peintures de Finition des Zones d'Accueil (Haute Résistance, Grand Passage et Éco-responsabilité) 15
14.6.1 Destination et Exigences Générales du Local "Accueil" 15
14.6.2 Critères Éco-responsables et Qualité de l'Air Intérieur 15
14.6.3 Critères de Performance Technique et Haute Résistance (Grand Passage) 16
14.6.4 Préparation des Supports et Mode d'Application 16
14.7 Protections d'Angles et de Parois Anti-Chocs (Complément Zone Accueil) 17
14.7.1 Exigences Générales de Durabilité et de Sécurité 17
14.7.2 Protections d'Angles Saillants (Cornières Anti-chocs) 17
14.7.3 Plaques de Protection Murale / Lisses de Protection (Si spécifié aux plans) 17
14.7.4 Harmonisation Esthétique 17
15. Plomberie, chauffage, ventilation et adaptations fluides 18
15.1 Principe général 18
15.2 Chauffage et radiateurs 18
15.3 Ventilation et qualité d'air 18
15.4 Plomberie ponctuelle 18

16. Déchargement, manutention et montage du mobilier du lot n° 05 19
17. Échantillons, témoins, contrôles et qualité d'exécution 19
18. Nettoyage, essais, mise en service et réception 19
18.1 Nettoyage permanent 20
18.2 Essais et réglages 20
18.3 Mise en service 20
19. Déchets, réemploi, DOE et garanties 20
19.1 Déchets et réemploi 20
19.2 DOE 20
19.3 Garanties 21

1. Objet, rôle et obligation de résultat

1.1 Objet du lot

Le présent lot constitue le lot principal d'aménagement et le lot pilote matériel de l'opération. Il réalise l'ensemble des travaux architecturaux courants, des finitions et des adaptations fluides nécessaires à la mise en service du nouvel accueil, à l'exclusion du désamiantage relevant du lot n° 01, des installations CFO/CFA, SSI et réseaux relevant du lot n° 03, de l'élévateur relevant du lot n° 04 et de la fabrication des mobiliers spécifiques relevant du lot n° 05.

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat portant sur la remise d'espaces complètement achevés, propres, réglés, protégés, compatibles avec les usages prévus et prêts à recevoir le public. Il doit intégrer à son prix toutes les prestations accessoires, raccords, calfeutrements, reprises, manutentions, protections, adaptations et coordinations nécessaires à la parfaite finition de ses ouvrages, même lorsqu'elles ne sont pas décrites séparément.

1.2 Prestations principales

- Installations communes de chantier, base vie, protections et séparations provisoires évolutives ;
- Coordination matérielle quotidienne des emprises, accès, livraisons, stockage, nettoyages et changements de phase ;
- Déposes sélectives hors amiante restant nécessaires après le lot n° 01 ;
- Maçonnerie, reprises de supports, scellements, rebouchages, calfeutrements et aides aux lots techniques ;
- Adaptations architecturales générales de la façade, de l'escalier, du palier et des abords de l'accès PMR, y compris des fondations, massifs, drainage, ancrages et ouvrages supports directement nécessaires à l'appareil élévateur ;
- Cloisons, doublages, vitrages, portes, serrurerie et traitements acoustiques ;
- Conservation des ossatures de faux plafonds, dépose sélective des dalles, adaptation et repose de panneaux compatibles ;
- Revêtements de sols PVC posés sur les supports existants préparés, sans dépose générale des dallages conservables ;
- Peintures, revêtements muraux, protections, plinthes et finitions générales ;
- Adaptations de plomberie, déplacement ou remplacement des radiateurs affectés par la distribution et adaptation de la ventilation ;
- Fabrication et pose de la signalétique provisoire et définitive sur la base des fichiers et implantations validés ;
- Déchargement, contrôle, manutention, assemblage, montage, réglage et fixation des mobiliers livrés par le lot n° 05 ;
- Nettoyage permanent, nettoyage de fin de chantier, essais, DOE et levée des réserves.

2. Philosophie générale de l'intervention minimale

2.1 Conservation comme règle de base

L'opération ne recherche pas une remise à neuf systématique du bâtiment, mais une transformation ciblée permettant de répondre au programme, de réduire le délai de chantier et de conserver la valeur d'usage des éléments existants. Le titulaire organise ses méthodes autour de la conservation, de l'adaptation locale, du recouvrement et du remplacement ponctuel.

- Les structures, poteaux, façades et menuiseries compatibles sont conservés ;
- Les dallages et supports stables ne sont pas déposés lorsqu'un revêtement rapporté peut être mis en œuvre ;
- Les ossatures de faux plafonds sont maintenues chaque fois que leur état, leur trame et leur niveau le permettent ;
- Les dalles de plafond sont déposées sélectivement, stockées lorsqu'elles sont réemployables et remplacées uniquement si nécessaire ;
- Les réseaux existants sont adaptés plutôt que renouvelés intégralement ;
- Les radiateurs ne sont déplacés ou remplacés que lorsqu'ils entrent en conflit avec les nouveaux cloisonnements, mobiliers ou circulations ;
- Les reprises de peinture sont organisées par parois ou ensembles cohérents afin d'éviter les raccords ponctuels visibles ;
- Le mobilier et les habillages sont utilisés pour intégrer ou masquer les installations, sans rendre leur maintenance impossible.

2.2 Justification des déposes

Toute dépose non explicitement nécessaire au projet doit être soumise à validation. Le titulaire fournit, avant intervention, une note courte précisant l'ouvrage concerné, la raison technique, l'incidence sur les autres prestations, la solution de remplacement, le coût et l'effet sur le planning.

3. Chantier en site occupé et continuité du service public

Le Centre des Finances publiques demeure en activité pendant l'opération. Le titulaire organise ses prestations de manière à maintenir en permanence un accueil opérationnel, soit dans l'espace provisoire validé, soit dans un secteur transféré et complètement séparé des travaux. Le public ne doit jamais coexister avec des travaux dans une même emprise non séparée.

3.1 Obligations permanentes

- Maintien de cheminements publics lisibles, sécurisés et accessibles ;
- Maintien des issues, moyens de secours, alarmes, éclairages de sécurité et dispositifs de sûreté ;
- Séparation rigide, stable, jointive et verrouillable entre chantier et espaces occupés ;

- Absence de croisement non maîtrisé entre public, agents, ouvriers, livraisons et déchets ;
- Maintien des accès aux espaces administratifs non concernés ;
- Planification des travaux bruyants, poussiéreux ou odorants sur des plages compatibles avec l'activité ;
- Nettoyage immédiat des circulations utilisées exceptionnellement par les entreprises ;
- Information préalable de la maîtrise d'ouvrage avant tout changement de phase, d'accès ou de fonctionnement.

3.2 Adaptation de l'accueil provisoire

Le titulaire réalise les panneaux, cloisons, portes, protections, banques ou supports provisoires relevant de ses compétences, les monte, les adapte, les déplace et les démonte en fonction du phasage. Les ouvrages provisoires doivent présenter une qualité suffisante pour plusieurs mois d'usage, être stables, facilement nettoyables, démontables sans dégradation excessive et compatibles avec l'accessibilité, la confidentialité et la sûreté.

4. Rôle de lot pilote et coordination matérielle

Le titulaire est chargé de la coordination matérielle des installations communes et de l'organisation quotidienne des emprises. À ce titre, il désigne un responsable de chantier disposant d'une autorité effective sur ses équipes et ses sous-traitants, présent pendant les phases actives et habilité à prendre immédiatement les mesures conservatoires nécessaires.

- Tenue et actualisation du plan d'installation de chantier ;
- Gestion de la base vie et des consommations communes selon les dispositions du CCAP ;
- Gestion des accès, clés, badges et fermetures provisoires ;
- Réservation des créneaux de livraison et organisation des manutentions ;
- Répartition des zones de stockage et contrôle de leur maintien en ordre ;
- Entretien des protections, cloisons provisoires, éclairages et alimentations communes ;
- Organisation des nettoyages communs et des remises en état à chaque changement de phase ;
- Participation au planning à trois semaines et signalement immédiat des interfaces bloquantes ;
- Coordination des percements, scellements, supports, rebouchages et calfeutrements liés aux autres lots.

5. Installations communes, base vie et séparations provisoires

5.1 Base vie et équipements communs

Le titulaire installe, entretient, adapte et replie la base vie définie au plan d'installation. La prestation comprend les locaux ou modules nécessaires, branchements provisoires, éclairage, chauffage éventuel, mobilier de chantier, vestiaires, sanitaires, zone de réunion, affichages réglementaires, extincteurs, nettoyage et consommations selon les règles du marché.

5.2 Panneaux et séparations évolutives

Les panneaux provisoires sont conçus comme un système démontable et réemployable pendant les différentes phases. Ils sont constitués de modules rigides, jointifs, lessivables et suffisamment robustes pour empêcher l'intrusion et limiter les poussières et le bruit. Leur fixation ne doit pas détériorer de manière disproportionnée les ouvrages conservés.

- Fourniture initiale des modules ;
- Montage de la première configuration ;
- Déplacement, recoupe, adaptation et remontage à chaque changement de phase ;
- Création et déplacement de portes verrouillables ;
- Pose de la signalétique de chantier et des plans de cheminement ;
- Calfeutrement en périphérie et maintien en bon état ;
- Dépose finale et remise en état des supports.

5.3 Protections

Les protections concernent les sols, poteaux, murs, portes, ascenseurs, escaliers, façades, vitrages, équipements de sécurité, mobilier réemployé et circulations conservées. Elles sont adaptées au risque réel et remplacées dès qu'elles cessent d'assurer leur fonction.

6. Études d'exécution, relevés et implantation

- Relevé contradictoire des niveaux, aplombs, trames, portes, façades, structures et réseaux visibles ;
- Plan d'installation de chantier et plans successifs de phasage ;
- Plans de dépose et de conservation ;
- Plans d'implantation des cloisons, portes, radiateurs, faux plafonds, revêtements et signalétique ;
- Coupes et détails des interfaces avec l'élévateur et la façade ;
- Calepinage des sols PVC et des plafonds ;
- Plans des renforts et supports destinés au mobilier ou aux équipements ;
- Fiches techniques, classements, performances, PV et échantillons ;

- Planning détaillé de fabrication, approvisionnement, pose et déplacements provisoires.

Le tracé des cloisons est matérialisé au sol avant exécution et soumis à un constat contradictoire. Les passages, débattements, espaces de manœuvre et dimensions du mobilier sont vérifiés sur place. Aucun parement ne peut être fermé avant contrôle des réseaux, renforts, alarmes, passages de câbles, bouches et calfeutrements.

7. Déposes et démolitions sélectives hors amiante

Les déposes du lot n° 02 complètent celles du lot n° 01 sans doublon. Elles ne débutent qu'après remise formelle des zones désamiantées et vérification du statut des ouvrages concernés.

- Dépose localisée de cloisons, doublages, portes et huisseries ;
- Dépose de revêtements et plinthes non amiantés lorsqu'ils ne peuvent être conservés ou recouverts ;
- Dépose sélective de dalles de faux plafonds, avec conservation maximale des ossatures ;
- Dépose d'éléments de serrurerie, protections, stores et accessoires incompatibles ;
- Dépose de radiateurs et éléments fluides après vidange, consignation et coordination ;
- Dépose d'ouvrages de signalétique et d'habillages non réemployés ;
- Démontage soigné des éléments à conserver, étiquetage, nettoyage et stockage.

Les démolitions sont manuelles ou mécanisées avec des outils à faible nuisance. Les sciages, percements et démolitions vibratoires sont programmés. La structure, les façades et les réseaux conservés sont protégés. Toute découverte d'un matériau suspect entraîne l'arrêt immédiat de la zone et l'application de la procédure amiante.

8. Maçonnerie, supports et aides aux lots techniques

8.1 Reprises générales

- Rebouchage des trous, saignées, percements et réservations inutilisés ;
- Réparation des épaufrures, fissures, défauts de planéité et supports dégradés ;
- Ragréages localisés ou généralisés compatibles avec le revêtement PVC retenu ;
- Seuils, formes, socles, plots et reprises de niveaux ;
- Calfeutrements acoustiques, coupe-feu et étanches ;
- Reprises après dépose des radiateurs, équipements, cloisons, portes et mobiliers ;
- Raccords intérieurs et extérieurs autour des interventions de façade.

8.2 Aides aux lots n° 03, 04 et 05

Le titulaire exécute les percements courants, réservations, scellements, fourreaux de traversée, supports, rebouchages et finitions nécessaires aux lots techniques et au mobilier, dans les

limites définies à la matrice d'interfaces. Les percements structurels restent soumis aux plans et validations correspondants.

- Supports et renforts pour appareillages, écrans, caméras, alarmes et dispositifs de contrôle d'accès ;
- Réservations, passages et raccords architecturaux généraux autour de l'accès PMR, hors supports, fondations, ancrages et drainage relevant du lot n° 04 ;
- Renforts de cloisons et dispositifs de fixation du mobilier ;
- Calfeutrement des traversées après intervention des lots techniques ;
- Habillages simples et démontables permettant l'accès de maintenance.

9. Accès PMR, façade, escalier et interfaces avec l'élévateur

Le lot n° 02 réalise toutes les adaptations architecturales générales de l'accès accessible depuis le parking y compris l'emprise technique directe de l'appareil élévateur.

- Protection et maintien des circulations générales voisines, en coordination avec l'installation spécifique du lot n° 04 ;
- Adaptations ponctuelles de l'escalier, du palier ou des garde-corps conservés situées hors emprise directe de l'appareil ;
- Raccords architecturaux de façade, bardage, isolation et habillages ;
- Reprises générales de sols et de seuils extérieures à la plateforme, à la fosse, au socle et aux seuils propres de l'appareil ;
- Mise en cohérence des mains courantes, protections et cheminements conservés ;
- Fermetures provisoires et protection générale du bâtiment ;
- Raccords de peinture, revêtements, joints et finitions ;
- Nettoyage et remise en état des abords généraux affectés par la coordination des travaux.

10. Cloisons, doublages, compartimentage et vitrages

Les cloisons sont réalisées uniquement dans les zones nécessaires à la nouvelle distribution. Elles associent ossatures métalliques, parements, isolants, renforts et calfeutrements adaptés aux usages. Les matériaux sont robustes, réparables et compatibles avec l'usage intensif d'un accueil public.

- Cloisons courantes de distribution ;
- Cloisons renforcées entre espaces publics et administratifs ;
- Cloisons acoustiques entre box et locaux confidentiels ;
- Prolongements au-dessus des plafonds ou barrières acoustiques dans le plénum ;
- Renforts pour portes, vitrages, contrôle d'accès, mobilier et équipements ;
- Doublages ponctuels destinés à redresser, habiller ou intégrer des réseaux ;
- Vitrages de sécurité, clairs, dépolis ou filmés suivant les plans de confidentialité.

Les cloisons ne doivent pas isoler un local des moyens de chauffage ou de ventilation nécessaires. Les traversées sont limitées et calfeutrées. Les vitrages contribuent à la lumière et à la surveillance sans exposer les visages, écrans et documents confidentiels.

10.1 Performances Acoustiques Exigées

Les complexes mis en œuvre doivent justifier des indices d'affaiblissement minimaux suivants (par PV de laboratoire)

- **Entre bureaux** : Rw + C > ou = 45 dB.
- **Réunions / Locaux techniques** : Rw + C > ou = 45 dB.
- **Châssis et cloisons vitrées** : Rw + C > ou 42 dB.
- **Doublages de façades** : Gain acoustique Delta Rw + C > ou 10dB.

10.2 Critères Développement Durable

- **Parements** : Plaques de plâtre haute densité à fort taux de recyclé, certifiées **Cradle to Cradle** (ou équivalent) et étiquetées **A+**.
- **Isolants** : Matériaux biosourcés de **Classe d'absorption A**, issus de l'économie circulaire (coton recyclé, chanvre ou lin).
- **Vitrages** : Verres bas carbone intégrant du calcin recyclé.

10.3 Références Produits (ou Équivalents)

La mention **« ou équivalent »** s'applique systématiquement à toutes les marques citées ci-dessous :

- **Plaques de plâtre** : Gamme *Placo Phonique* de chez Placo (Saint-Gobain) **ou équivalent**, ou *Knauf Diamant* de chez Knauf **ou équivalent**.
- **Isolant biosourcé** : Gamme *Métisse* de chez Le Relais **ou équivalent**, ou *Isonat Flex* de chez Isonat **ou équivalent**.
- **Vitrages acoustiques** : Gamme *StadioSilence* de chez Saint-Gobain **ou équivalent**, ou *Stratophone* de chez AGC Glass **ou équivalent**.
- **Mastic d'étanchéité** : Type *Sikacryl Éco* de chez Sika **ou équivalent**.

10.4 Points Clés de Mise en Œuvre

- **Étanchéité périphérique** : Pose obligatoire d’une bande résiliente et d’un cordon de mastic acoustique continu sous tous les rails (sol, murs, plafonds).
- **Continuité verticale** : Les cloisons performantes (≥ 52 dB) doivent impérativement filer de dalle à dalle béton.
- **Boîtiers électriques** : Interdiction absolue de pose dos à dos. Décalage minimal de 30 cm requis avec calfeutrement acoustique à l'arrière.

11. Portes, serrurerie et quincailleries

- Blocs-portes robustes adaptés à l'usage intensif ;
- Vantaux pleins ou vitrés, joints périphériques et performances acoustiques adaptées ;
- Largeurs et espaces de manœuvre conformes à l'accessibilité ;
- Quincailleries, butées, protections, ferme-portes et dispositifs anti-pince-doigts lorsque requis ;
- Pré-équipement et coordination des portes sous contrôle d'accès avec le lot n° 03 ;
- Signalisation d'occupation des box et marquage des surfaces vitrées ;
- Mains courantes, garde-corps, protections d'angles, supports et petites serrureries.

La réutilisation d'une porte existante reste possible après vérification de ses dimensions, de son état, de sa quincaillerie et de ses performances. La remise en peinture et l'adaptation locale sont privilégiées lorsqu'elles assurent un résultat durable.

Voici le descriptif synthétique pour le lot **Portes, serrurerie et quincailleries**, intégrant les performances acoustiques, les critères de développement durable et la **priorité absolue au réemploi** :

11.1 Démarche Écoresponsable et Priorité au Réemploi

Dans une démarche d'économie circulaire et de réduction de l'empreinte carbone, l'entreprise devra obligatoirement prioriser le réemploi pour ce lot :

- **Priorité 1 : Approvisionnement en réemploi** : Les blocs-portes intérieurs (huisseries et vantaux), les éléments de serrurerie (barres anti-panique, ferme-portes) et la quincaillerie (béquillages, rosaces) devront prioritairement être issus de filières de réemploi ou de plateformes de déconstruction sélective.
- **Justificatifs exigés** : L'entreprise devra fournir les fiches de traçabilité, les diagnostics ressources et les attestations d'assurabilité des éléments de réemploi validés par le contrôleur technique.
- **Priorité 2 : Matériaux neufs éco-conçus** : À défaut de disponibilité sur le marché du réemploi, les matériaux neufs devront être certifiés PEFC/FSC (pour le bois), intégrer un fort taux de métaux recyclés (pour la quincaillerie) et être étiquetés **A+** pour les émissions de COV.

11.2 Performances Acoustiques Exigées (Blocs-portes neufs ou de réemploi)

Qu'ils soient neufs ou issus du réemploi, les blocs-portes doivent garantir les performances d'isolement acoustique minimales suivantes (par PV de laboratoire ou équivalence validée) :

- **Portes des box / Locaux confidentiels** : Performance minimale **Rw > ou 40dB**.

11.3 Références Produits pour le Neuf (ou Équivalents)

En cas de recours à des produits neufs, la mention **« ou équivalent »** s'applique systématiquement à toutes les marques citées :

- **Blocs-portes acoustiques bois** : Gamme *Maternelle* ou *Acoustique* de chez JELD-WEN **ou équivalent**, ou gamme *Acoustique* de chez KEYOR **ou équivalent**.

- **Quincaillerie et béquillage** : Gamme *inox brossé recyclé* de chez FSB **ou équivalent**, ou gamme *Haute Performance* de chez JPM **ou équivalent**.

- **Ferme-portes et serrures** : Systèmes à haute efficacité type *Groom* de chez Villeurbanne Quincaillerie **ou équivalent**, ou *Dormakaba* **ou équivalent**.

11.4 Points Clés de Mise en Œuvre

- **Étanchéité acoustique** : Pose obligatoire d'un joint balai de traverse basse (plinthe automatique de type guillotine) et de joints d'étanchéité périphériques acoustiques en caoutchouc sur trois côtés de la feuillure.

- **Calfeutrement du bâti** : Injection d'un cordon de mastic acoustique souple entre la cloison et l'huisserie (bâti) avant la pose des couvre-joints pour bloquer les ponts phoniques.

- **Ajustement pour réemploi** : Les huisseries issues du réemploi devront faire l'objet d'un calage et d'un rabotage de précision sur site pour garantir une étanchéité à l'air parfaite et le respect des affres de tolérance acoustique.

12. Faux plafonds et traitements acoustiques

12.1 Conservation des ossatures

Le principe de base consiste à conserver les ossatures de faux plafonds existantes. Le titulaire dépose uniquement les dalles nécessaires aux travaux et aux passages de réseaux, protège les éléments conservés et remet en place les dalles réemployables après nettoyage et contrôle.

- Relevé de la trame et contrôle de stabilité de l’ossature ;
- Dépose sélective et repérage des dalles conservées ;
- Remplacement des dalles dégradées ou incompatibles par des éléments de même module ;
- Adaptation locale de l’ossature au droit des cloisons, luminaires, bouches, détecteurs et trappes ;
- Création de joues, rives et retombées uniquement lorsqu’elles sont indispensables ;
- Pose de trappes accessibles et démontables ;
- Nettoyage, remise à niveau et cohérence visuelle de l’ensemble.

12.2 Acoustique

Les dalles ou panneaux absorbants sont choisis pour améliorer le confort des salles d'attente, box et espaces de travail sans entraîner une reconstruction générale. Dans les zones confidentielles, le titulaire complète la performance par des barrières acoustiques en plénum, joints et calfeutrements continus.

13. Revêtements de sols et plinthes

13.1 Principe de recouvrement

Le revêtement définitif est un sol PVC à usage intensif posé sur les sols existants conservés et préparés, ainsi que sur les supports restitués après désamiantage. La dépose générale du dallage minéral ou des supports stables n'est pas prévue. L'entreprise vérifie la compatibilité, l'adhérence, la planéité, l'humidité et la cohésion avant pose.

- Nettoyage, dégraissage et préparation des surfaces ;
- Ponçage léger ou traitement d'adhérence compatible sans dégradation du support ;
- Rebouchages, ragréages et traitement des joints ou fissures ;
- Primaire et système de pose adapté au support ;
- Revêtement PVC en lés, lames ou dalles selon le calepinage validé ;
- Classement adapté au trafic intense, roulettes, poinçonnement, glissance et réaction au feu ;
- Système permettant le remplacement local des parties dégradées lorsque possible ;
- Raccords affleurants, seuils sans ressaut et adaptation des dispositifs podotactiles ;
- Plinthes PVC, bois peint ou solution coordonnée aux parois et au mobilier.

Le choix final du format et du système de pose sera arrêté après essais sur les différentes natures de supports. Les teintes resteront sobres et cohérentes avec les perspectives validées. Les sols finis sont immédiatement protégés et ne servent pas de chemin de manutention sans protection renforcée.

14. Revêtements muraux, peintures et protections

Les finitions doivent donner à l'accueil une qualité homogène et durable sans multiplier les matériaux. Une gamme limitée de peintures, revêtements acoustiques ou texturés, protections et teintes est retenue.

- Dépose des fixations inutiles et affichages obsolètes ;
- Rebouchage, ratissage ou enduits localisés ;
- Impressions compatibles avec les supports ;
- Peintures lessivables à faible émission, adaptées aux murs, plafonds, menuiseries et métaux ;
- Finitions renforcées dans les attentes, circulations et zones exposées aux chocs ;

- Panneaux ou revêtements acoustiques limités aux secteurs où leur efficacité est justifiée ;
- Protections murales, mains courantes ou lisses intégrées au langage architectural ;
- Raccords par paroi complète ou limite architecturale nette.

Les finitions doivent être compatibles avec la pose ultérieure de la signalétique et avec les fixations du mobilier. Les échantillons et panneaux témoins sont validés avant commande générale.

14.1 Lattis bois

Fourniture et pose d'un système d'habillage mural acoustique suspendu ou rapporté sous forme de lattis bois, destiné à l'absorption acoustique des locaux. Cette prestation comprend l'ensemble du complexe acoustique : l'ossature de support, le panneau de lattis perforé ou rainuré, l'isolant acoustique intégré, ainsi que tous les accessoires de finition périphérique, notamment les joues de finition latérale.

14.2 Caractéristiques techniques et exigences des matériaux

- Performance acoustique : Le complexe complet doit impérativement atteindre une performance de Classe d'absorption acoustique A selon la norme NF EN ISO 11654.
- Critère de développement durable : Les matériaux constitutifs du lattis bois doivent être certifiés écoresponsables (PEFC ou FSC) et à faible empreinte environnementale. L'isolant associé doit être d'origine biosourcée.
- Classement au feu : Réaction au feu minimale Euroclasse B-s1, d0 pour l'ensemble du complexe (panneaux et joues).
- Référence de base : Panneaux de la gamme WoodUp de chez Oberflex, egger, unilun ou équivalent.

14.3 Spécifications des joues de finition et pièces de rive

Chaque fois qu'un chant de panneau, un retour ou un arrêt de complexe acoustique laisse apparaître l'ossature, l'isolant ou la tranche du panneau, la mise en œuvre d'une joue de finition est obligatoire :

- Nature et aspect : Les joues de finition latérale doivent être réalisées en bois massif ou placage bois de même essence, même teinte, même veinage et même finition de surface (vernis, matité) que le lattis acoustique principal.
- Épaisseur : Épaisseur mécanique minimale de 16 mm à 22 mm, adaptée selon l'épaisseur totale du complexe (lattis + isolant) afin d'assurer une parfaite rigidité et de masquer intégralement le plénum d'absorption.
- Provenance : Accessoires de finition issus de la gamme WoodUp de chez Oberflex ou équivalent.

14.4 Mode de mise en œuvre et d'exécution

- Préparation des supports : Pose sur support propre, plan, sec et stable, en stricte conformité avec les DTU en vigueur applicables au support (béton, plaque de plâtre, etc.).

- Fixation de l'ossature : Pose d'une ossature secondaire (tasseaux bois ou profilés métalliques) avec entraxe conforme aux prescriptions du fabricant.
- Pose du lattis : Fixation mécanique invisible des panneaux de lattis par emboîtement, clipsage ou vissage en fond de rainure. Le calepinage devra être soumis au Visa de l'Architecte avant démarrage.
- Pose des joues de finition :
 - Ajustement des coupes d'onglets soignées à 45° ou assemblages à recouvrement selon les plans de détails.
 - Fixation mécanique invisible par collage structurel et clouage pneumatique invisible (pointes sans tête) en fond de feuillure.
 - Ajustement millimétrique sans jeu visible par rapport au mur support et au panneau pour garantir l'esthétique et éviter toute fuite acoustique latérale.
- Joints et dilatations : Ménagement d'un joint creux régulier ou d'un jeu périphérique de dilatation selon les plans de détails de la maîtrise d'œuvre.

14.5 Limites de prestations et tolérances

- Tolérance d'alignement des pièces bois : 1 mm maximum.

Aucun raccord de teinte ou de finition ne sera toléré entre le lattis et ses joues de finition. Toutes les pièces constituant un même ensemble devront provenir d'un même bain/lot de fabrication.

Voici l'article complété pour votre CCTP, spécialement adapté pour une zone d'accueil du public. Ce type d'espace exige une résistance extrême aux chocs (valises, sacs, frottements), un lessivage intensif et une application soignée (finition soignée de type A), tout en maintenant une qualité de l'air irréprochable pour le personnel et les visiteurs.

14.6 PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX

Article X.X : Peintures de Finition des Zones d'Accueil (Haute Résistance, Grand Passage et Éco-responsabilité)

14.6.1 Destination et Exigences Générales du Local "Accueil"

Les travaux du présent article concernent l'ensemble des parois verticales et supports de la zone d'accueil du public. Compte tenu de la forte fréquentation, de l'exposition continue aux sollicitations mécaniques et des exigences de standing, les produits mis en œuvre devront conjuguer une éco-responsabilité stricte et une durabilité maximale aux chocs, au lustrage et aux opérations de nettoyage répétées.

14.6.2 Critères Éco-responsables et Qualité de l'Air Intérieur

Toutes les peintures appliquées devront présenter un profil sanitaire rigoureux pour préserver le confort olfactif et la santé des usagers dès la mise en service des locaux.

L'Entreprise devra soumettre les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour validation. Les produits devront répondre aux critères suivants :

- **Formulation :** Peintures à base de résines biosourcées (composants d'origine végétale ou renouvelable, certifiés selon la norme NF EN 16640 avec un taux de carbone biosourcé minimal de 95% pour la phase liante).
- **Émissions de COV :** Taux de Composés Organiques Volatils strictement inférieur à **1 g/L** en pot, garantissant une application sans odeur persistante.
- **Certifications sanitaires :** Classification obligatoire **A+** (émissions dans l'air intérieur). Les produits devront être titulaires du label **Écolabel Européen** ou **NF Environnement**, et conformes à la norme NF EN 71-3 (absence de métaux lourds).

14.6.3 Critères de Performance Technique et Haute Résistance (Grand Passage)

L'utilisation d'une formulation biosourcée ne doit en aucun cas altérer les performances mécaniques du film de peinture. Les revêtements retenus devront garantir :

- **Résistance mécanique au nettoyage :** Classement obligatoire **Classe 1** selon la norme **NF EN 13300**. Le film de peinture devra résister aux frottements humides intensifs, aux détergents et aux désinfectants de surface sans altération de la couleur ni usure prématurée (perte d'épaisseur < 5 microns après 200 cycles).
- **Résistance au lustrage et aux traces :** La finition devra présenter une dureté superficielle élevée pour limiter les marques de frottement noir (sacs, vêtements, bagages) et empêcher le phénomène de lustrage (zones brillantes dues aux contacts répétés).
- **Pouvoir garnissant et opacité :** Rapport de contraste supérieur ou égal à 98% à la consommation spécifiée par le fabricant.

14.6.4 Préparation des Supports et Mode d'Application

Le niveau de finition requis pour la zone d'accueil est une **Finition de Type A** (selon le DTU 59.1), exigeant un aspect final tendu et régulier, sans défaut d'aspect visible à 1 mètre sous éclairage rasant.

- **Impression / Sous-couche :** Application préalable d'une couche d'impression opacifiante et régulatrice de porosité, de formulation biosourcée et de même marque que la peinture de finition, après travaux d'égrenage, d'époussiérage et de ratissage soigné des supports.
- **Application de la finition :** Application en 2 couches croisées de finition à saturation du support.
- **Matériel préconisé :** Application au rouleau microfibre (10 à 12 mm pour un léger poquet régulier) ou par projection mécanisée de type **Airless** (suivie d'un lissage au rouleau si nécessaire) pour garantir une parfaite homogénéité du film de peinture sur les grandes surfaces de l'accueil.
- **Aspect final :** Finition **Velours (Velouté)** ou **Satinée**. L'aspect mat direct est strictement proscrit sur les surfaces murales de cette zone en raison de sa fragilité au lustrage.

14.7 Protections d'Angles et de Parois Anti-Chocs (Complément Zone Accueil)

14.7.1 Exigences Générales de Durabilité et de Sécurité

Afin de protéger durablement les revêtements muraux des agressions mécaniques répétées (chocs de bagages, chariots de nettoyage, livraisons), les angles saillants et les parois exposées de la zone d'accueil recevront des dispositifs de protection spécifiques. Ces éléments devront présenter une haute résistance aux impacts, aux rayures, ainsi qu'aux produits de désinfection hospitalière et de nettoyage intensif.

14.7.2 Protections d'Angles Saillants (Cornières Anti-chocs)

L'Entreprise devra poser des cornières de protection sur tous les angles sortants des cloisons de la zone d'accueil, sur une hauteur minimale de 1,50 m à 2,00 m à partir du sol fini (hauteur exacte à valider selon les plans de repérage de l'Architecte). l'Inox brossé ou les cornières encastrées sont à privilégier.

- Matériau et éco-responsabilité : Cornières en PVC rigide antibactérien (sans phtalates ni métaux lourds), en acier inoxydable brossé (type 304L), ou en polymère biosourcé haute densité. Le matériau choisi devra être classé au feu M1 / Bs2-d0 au minimum pour les exigences de sécurité ERP (Établissement Recevant du Public).
- Dimensions : Ailes de 30 x 30 mm à 50 x 50 mm selon la localisation, avec un angle légèrement arrondi pour dissiper l'énergie des impacts et éviter les blessures.
- Mode de pose :
 - *Option A (Intégrée) :* Cornières d'angle à encastrer sous l'enduit de l'armature de la cloison avant l'application du système de peinture (pour un rendu esthétique et affleurant).
 - *Option B (Rapportée) :* Cornières d'angle à coller sur la peinture de finition polymérisée, au moyen d'un ruban adhésif double-face acrylique haute performance fourni par le fabricant ou par encollage à la colle polymère.

14.7.3 Plaques de Protection Murale / Lisses de Protection (Si spécifié aux plans)

Sur les zones murales particulièrement exposées (par exemple, à l'arrière de la banque d'accueil, dans les couloirs étroits de circulation ou au droit des zones d'attente assises) :

- Nature du matériau : Plaques de protection murales en PVC rigide ou polycarbonate à surface grainée anti-rayures, d'une épaisseur minimale de 2 mm.
- Pose : Encollage continu en plein sur support peint ou brut, parfaitement sec et dépoussiéré, avec joint de dilatation périphérique de 1 mm. Un cordon de mastic élastomère de finition sera appliqué sur les chants supérieurs pour éviter l'accumulation de poussière.

14.7.4 Harmonisation Esthétique

Les protections en polymère ou PVC devront être choisies dans le nuancier du fabricant pour s'harmoniser au plus près avec la teinte de la peinture biosourcée validée, ou être spécifiées en finition inox brossé pour un rendu contemporain.

15. Plomberie, chauffage, ventilation et adaptations fluides

15.1 Principe général

Les installations existantes sont conservées dans leur principe. Le titulaire réalise uniquement les adaptations rendues nécessaires par la nouvelle distribution, les cloisonnements, les équipements et l'accès PMR. Toute proposition de renouvellement général doit être justifiée par un constat d'insuffisance ou d'incompatibilité.

15.2 Chauffage et radiateurs

- Relevé des émetteurs, réseaux, vannes, régulation et puissance disponibles ;
- Vidange, consignation et dépose des radiateurs en conflit avec les nouvelles cloisons, mobiliers ou passages ;
- Déplacement ou remplacement par des radiateurs de puissance adaptée et de dimensions compatibles ;
- Adaptation des canalisations, supports, robinets thermostatiques, purgeurs et organes d'isolement ;
- Protection des réseaux pendant les travaux ;
- Calorifugeage, peinture et finition des canalisations visibles ;
- Remplissage, purge, essais d'étanchéité, réglage et équilibrage.

15.3 Ventilation et qualité d'air

- Relevé des bouches, réseaux, débits disponibles et secteurs desservis ;
- Déplacement ou ajout localisé de bouches au droit des nouveaux locaux ;
- Adaptation des réseaux dans les plafonds conservés ;
- Maintien de l'accessibilité des organes de réglage et de maintenance ;
- Traitement acoustique des traversées et limitation de la transmission de la parole ;
- Protection ou neutralisation temporaire des bouches pendant les travaux poussiéreux ;
- Mesure des débits, équilibrage, réglage et rapport d'essais.

15.4 Plomberie ponctuelle

- Dévoiements rendus nécessaires par les nouvelles distributions ;
- Reprises au droit de l'accès PMR et des ouvrages de façade ;
- Évacuations ou alimentations d'équipements techniques ;
- Gestion des condensats si des équipements existants sont déplacés ;
- Dépose ou neutralisation pérenne des réseaux abandonnés ;
- Essais, rinçage, repérage et DOE.

16. Déchargement, manutention et montage du mobilier du lot n° 05

La fabrication et la fourniture des mobiliers spécifiques relèvent du lot n° 05. Le lot n° 02 prend en charge leur réception matérielle sur site, leur déchargement, leur manutention intérieure, leur stockage provisoire, leur assemblage, leur montage, leur réglage, leur fixation et leur protection jusqu'à la réception.

- Préparation des accès, protections, engins et moyens de levage ou de manutention ;
- Réservation des créneaux et sécurisation de la livraison ;
- Contrôle quantitatif apparent des colis et signalement immédiat des avaries ;
- Transport depuis le véhicule jusqu'aux emplacements définitifs ;
- Stockage sec, protégé et repéré si la pose n'est pas immédiate ;
- Assemblage suivant les plans et notices du lot n° 05 ;
- Mise à niveau, fixation, réglage des portes, tiroirs, éléments mobiles et dispositifs de transformation ;
- Réalisation des percements, scellements, calages et raccords de finition relevant du présent lot ;
- Coordination avec le lot n° 03 pour les équipements électriques, informatiques et de sûreté intégrés ;
- Nettoyage, protection et remplacement des éléments détériorés par une mauvaise manutention.

17. Échantillons, témoins, contrôles et qualité d'exécution

- Échantillons de sol PVC, plinthes, peintures, revêtements, panneaux acoustiques et signalétique ;
- Essai d'adhérence ou zone témoin du sol sur chaque nature de support ;
- Panneau témoin de finition murale ;
- Échantillon de cloison avec renfort, joint, vitrage et calfeutrement ;
- Prototype de séparation provisoire si demandé ;
- Bon à tirer pour chaque famille de signalétique ;
- Premier montage de mobilier contrôlé avec le lot n° 05 ;
- Contrôle des tracés, niveaux, passages et interfaces avant exécution ;
- Autocontrôles consignés et transmis à la maîtrise d'œuvre.

La validation d'un échantillon ne dispense pas le titulaire de respecter les performances. Toute variation de teinte, texture, brillance, joint ou alignement dépassant les tolérances usuelles entraîne la reprise de l'ensemble concerné jusqu'à une limite architecturale cohérente.

18. Nettoyage, essais, mise en service et réception

18.1 Nettoyage permanent

Le titulaire assure le nettoyage quotidien de ses zones, des installations communes et des circulations utilisées par ses équipes. Il maintient les séparations, protections, portes et panneaux en état. Les poussières sont aspirées ; le balayage à sec et le soufflage sont interdits.

18.2 Essais et réglages

- Essais d'étanchéité des réseaux de plomberie et chauffage ;
- Remplissage, purge, équilibrage et réglage des radiateurs ;
- Mesures et réglages des débits de ventilation ;
- Contrôle des portes, quincailleries, ferme-portes et serrureries ;
- Vérification des pentes, seuils, glissance, raccords et cheminements accessibles ;
- Test du montage et des différentes configurations du mobilier ;
- Contrôle de l'implantation et de la lisibilité de la signalétique ;
- Nettoyage approfondi, ventilation des locaux et suppression des odeurs persistantes.

18.3 Mise en service

Une période de prise en main à vide est prévue avant réouverture. Le titulaire participe aux essais coordonnés, met à disposition ses équipes pour les réglages et lève avant ouverture toute réserve affectant l'accessibilité, la sécurité, la sûreté, la confidentialité, la ventilation, le chauffage, la qualité des finitions ou le fonctionnement normal du mobilier.

19. Déchets, réemploi, DOE et garanties

19.1 Déchets et réemploi

- Tri à la source par catégories ;
- Séparation des éléments destinés au réemploi ;
- Évacuation régulière sans stockage dans les dégagements ;
- Justificatifs de valorisation et de traitement ;
- Aucun rejet de produit, peinture, colle ou liquide dans les réseaux du bâtiment ;
- Nettoyage des circuits après chaque évacuation.

19.2 DOE

- Plans de recollement et plans de phasage réellement mis en œuvre ;
- Fiches techniques, PV, classements et garanties ;
- Références exactes des sols, peintures, plafonds, panneaux, plinthes et signalétique ;
- Plans des réseaux de chauffage, plomberie et ventilation modifiés ;
- Résultats d'essais, équilibrages et mesures de débits ;
- Plans et nomenclature de la signalétique ;
- Plans de montage et repérage des fixations du mobilier exécutées par le lot ;
- Consignes d'entretien, de nettoyage et de remplacement local ;

- Inventaire des éléments réemployés et destination finale des installations provisoires.

19.3 Garanties

Le titulaire assure les garanties légales et contractuelles de ses ouvrages, y compris les systèmes de fixation, réglages, finitions, joints, calfeutrements, revêtements et équipements fluides. Les désordres dus à une préparation insuffisante des supports, une incompatibilité de produits ou une mauvaise protection restent à sa charge.